



Publié le 15 JUIN 2026

ARRETE n° 2026-104

**ARRETE PORTANT DELEGATION POUR LES DEPOTS
DE PLAINTES
M. LENA Laurent
Brigadier-Chef Principal**

Le Maire de la Commune de CLOHARS-CARNOET,
Vu l'article L2122.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Laurent LENA, né le 19 septembre 1964, Brigadier-Chef Principal de Police Municipale reçoit délégation pour les dépôts de plainte à la Gendarmerie et signature de toutes les pièces relatives à ces dépôts.

Article 2 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis au représentant de l'Etat, le procureur de la République, publié et notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 ; contour Motte - 35000 RENNES) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Notifié le 11/06/2026

Signature de l'agent

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 8 juin 2026,
Le Maire,
Michaël THOMAS

